

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Communauté de Communes
Val de Cher-Controis**



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique

Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions

Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA: Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Usp: Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB: Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs: Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UV: Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- UE: Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- Ue: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL: Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU: Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI: Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A: Zone agricole
- Ah: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- AI: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- AI*: STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- AT: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- AT*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'accès au ZooParc de Beauval
- Ap: STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av: STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az: STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- AzC: STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N: Zone naturelle et forestière
- Na: STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nerr: STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh: STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni: STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nt: STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- N*: STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns: STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existante en contexte naturel
- Nm: STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou se déroulent des activités existantes en contexte naturel
- Np: Zone patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*: STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nz: STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp: STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval

Prescriptions

- ▲ Bâtiment susceptible de changer de destination (art L.151-11 C.U.)
- * Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- * Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Ligneaire commercial protégé (art. L.151-13 C.U.)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
- Espace boisé classé
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Secteur avec disposition de démolition
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Emplacements réservés (art. R.151-34-4 C.U.)
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation - OAP (art R.151-6 C.U.)

Informations

Cours d'eau et espaces aquatiques

Cadastre

Limites communales

Bâti

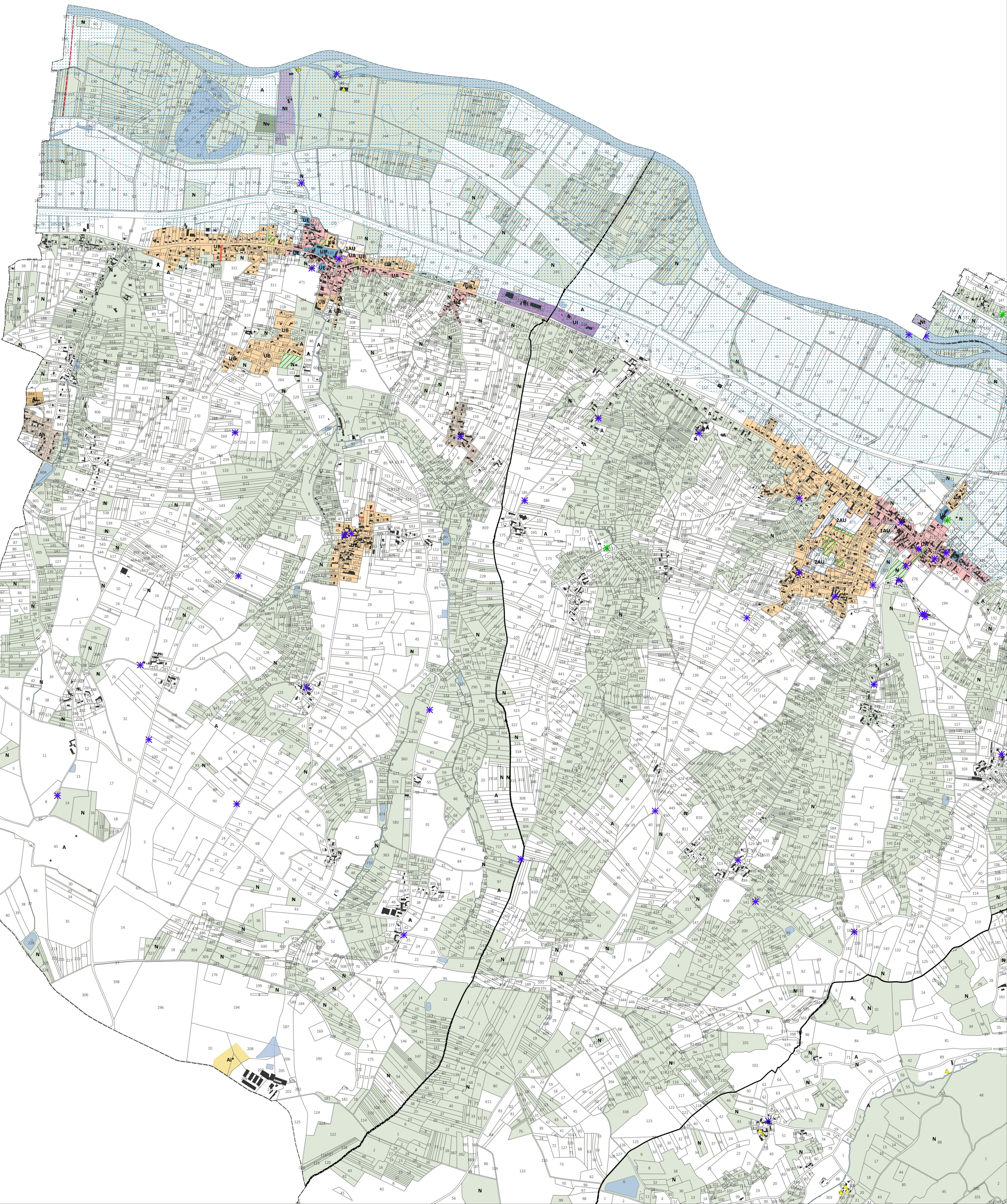
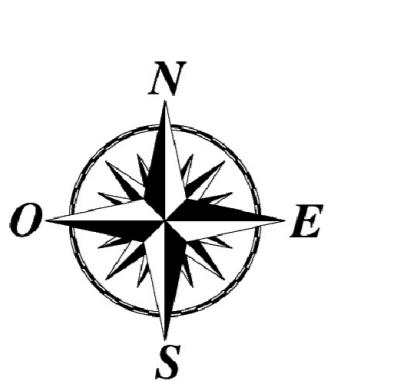
Parcellaire

Risques

Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Sauldre ou Cher

Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beuvron Sauldre

OCHAMPS
FOUILLÈS-SUR-CHER
FRESNES
INTRENS
MARCHANGONTS EN SOLOGNE
ZHENAY
COLLODES
CHEMERY
REBERIE
THESSÉ
LEUIL SUR CHER
CHAUMONT SUR CHER
COUFFY
MEUNIER
CHATEAUVEAUX



0 250 500 m

**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Communauté de Communes
Val de Cher-Controis**



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

ANGE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pièce 4.1.2. - Règlement graphique - Zonage, trame verte et bleue

Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- Uf- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- Ui- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- Ul- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitats à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL Correspondant au projet de centre d'exposition et au salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

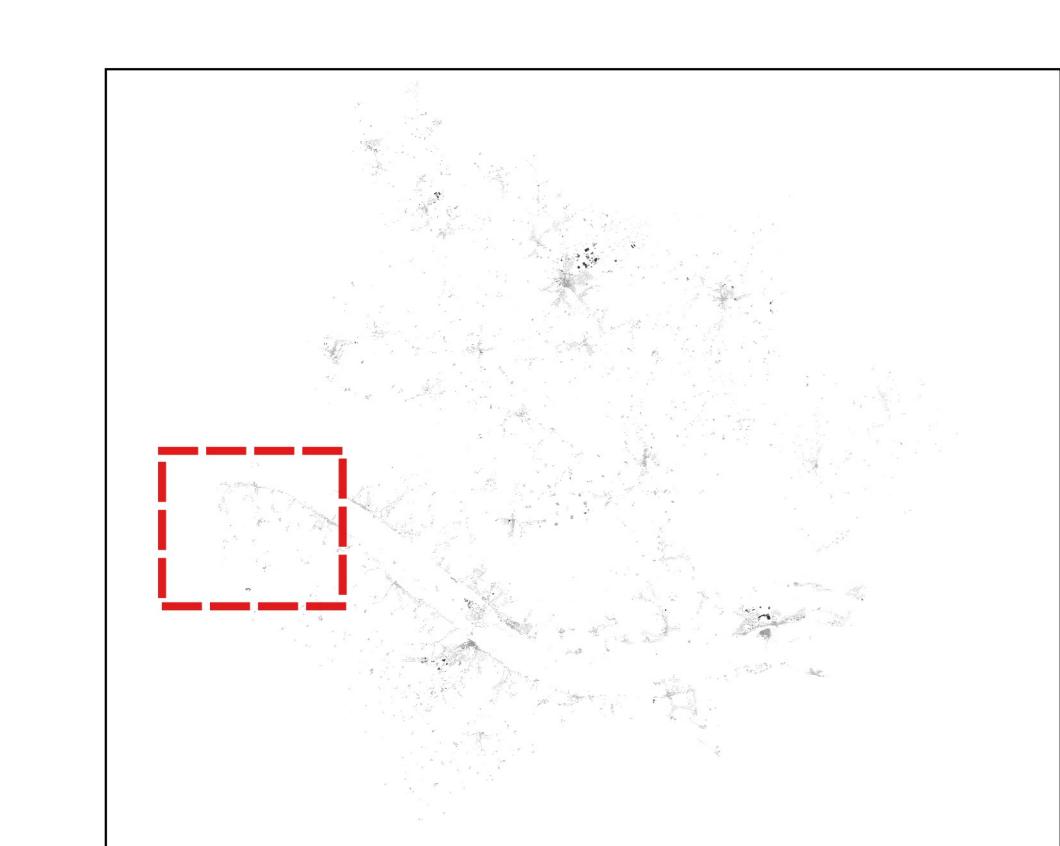
- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en milieu naturel
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitats à caractère rural situés en contexte naturel
- NI- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- NI- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- NI*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux équipements de service ou à effectuer l'accueil d'une clientèle existante en contexte naturel ou de santé existante en contexte naturel
- Nv- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Mt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Mt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval

Trame verte et bleue

- Réserve de biodiversité
- Corridors écologiques

Informations

- Cadastre**
- Limites communales
- Bâti
- Parcelle
- Cours d'eau et espaces aquatiques



**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Communauté de Communes
Val de Cher-Controis**



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

ANGE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage, prescriptions complémentaires

Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Usp- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitats à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL Correspondant au projet de centre d'exposition et au salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
 - Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
 - Nm- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
 - Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitats à caractère rural situés en contexte naturel
 - NI- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
 - NI- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
 - NI*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
 - Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existante en contexte naturel ou de santé existante en contexte naturel
 - Nsp- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
 - Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
 - Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
 - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
 - Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du ZooParc de Beauval

Prescriptions complémentaires

- Cavités souterraines (BGRM)
- Zones humides de forte potentiel (SAGE Cher Aval)
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Risque de défaillances des digues

- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne

Zones potentiellement dangereuses en application du PGR Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)

- 1 mètre d'eau
- 1,5 mètre d'eau
- 2 mètres d'eau

Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques
- Digue
- Déversoir

Cadastre

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire

